

L'Anse-Saint-Jean, le 7 janvier 2013.

Je, soussigné, confirme que l'avis de convocation pour l'assemblée extraordinaire du 7 janvier 2013 a été signifié à chaque membre du conseil municipal tel que prévu à l'article 156 du Code municipal et que par la présente, je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

----- Daniel Corbeil, secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 7 janvier 2013 à 19 h 00, sous la présidence de M. Claude Boucher, maire.

Sont présents :	M. Victor Boudreault,	conseiller
	M. Denis Girard,	conseiller
	Mme Gertrude Bouchard,	conseillère
	M. Marcellin Tremblay,	conseiller
	M. Yvan Coté,	conseiller

Ainsi que M. Daniel Corbeil, secrétaire-trésorier.

Absent :	M. Graham Park,	conseiller
----------	------------------------	-------------------

001-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé par Mme Gertrude Bouchard.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Signataires pour l'emprunt temporaire règlement 12-293 concernant le déficit cumulé.
3. Période de question
4. Levé de l'assemblée.

002-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

003-2013

SIGNATAIRES POUR L'EMPRUNT TEMPORAIRE DU RÈGLEMENT 12-293 CONCERNANT LE DÉFICIT CUMULÉ

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le maire ainsi que le directeur général à signer les documents relatifs à l'emprunt temporaire de 531 583.00\$ concernant le financement du déficit cumulé règlement 12-293 qui a reçu l'approbation de Ministère des Affaires municipales le 11 décembre dernier.

004-2013

FERMETURE DE LA SÉANCE.

Propose la fermeture de la séance à 19 h 05.

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean, ce septième jour de janvier de l'An 2013.

M. Daniel Corbeil, secrétaire-trésorier

Monsieur Claude Boucher, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».